

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 087-218716603-20230928-202337-DE

SLO

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/37 EN DATE DU 28/09/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 28 Septembre 2023, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 22 septembre 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. BRUZAT

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER. CARREAUD

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE GRVC 2024 : ROUTE DE JOUBERT (VC N°9)

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal programme chaque année des grosses réparations de voirie pour assurer un bon état des routes communales.

Elle rappelle que cette volonté communale entraîne un effort financier important et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour ledit investissement, à savoir :

- **GRVC 2024 pour un montant 16 749.89€ HT soit 20 099.87€ TTC**

Considérant que ces travaux représentent un effort financier important pour la commune et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour réaliser cette opération,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier du Département dans le cadre des C.T.D. en vue de la réalisation de l'opération précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Le Maire, Sylvie ACHARD



Affichée le 30/09/2023
Transmise le 28/09/2023